

Délégation permanente de la France auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce



Brèves de l'OMC

Organisation mondiale du commerce

Membres de l'OMC

Observateurs négociant leur accession

Mai 2019 - nº 05

EDITORIAL

« Les parages du vide »

Comme les nuages dans le ciel genevois, les hypothèses les plus sombres d'aggravation des tensions commerciales internationales se sont accumulées au mois de mai. Entre Chine et Etats-Unis : complication des négociations bilatérales suivie d'une décision américaine de porter les droits de douanes de 10 à 25% sur la première tranche d'exportations chinoises (décidée en 2018 à hauteur de 200 Mds USD) et lancement de la procédure pour en frapper 300 Mds USD supplémentaires, soit la quasi-totalité du flux. Entre Etats-Unis et Union Européenne : la menace de rétorsions douanières croisées au titre du contentieux Airbus-Boeing vient d'augmenter fortement suite aux condamnations miroirs prononcées par l'organe d'appel de l'OMC ; les Etats-Unis se donnent par ailleurs six mois pour obtenir de l'UE une limitation de ses exportations automobiles, sous menace de sanctions unilatérales au titre de la sécurité nationale. Au Royaume-Uni, l'échec des négociations entre partis conservateur et travailliste et la démission annoncée de la Première Ministre, Mme May, font progresser l'hypothèse d'un Brexit sans accord. Ces tensions sont identifiées comme le premier risque pour la croissance mondiale en 2019.

Elles représentent aussi une menace considérable pour l'OMC, que l'unilatéralisme américain, la perspective de paralysie de son organe d'appel, les pratiques distortives de la Chine, l'anachronisme du statut des pays en développement, l'enkystement des négociations multilatérales, pourraient potentiellement vider de tout rôle dans la régulation des échanges mondiaux. Plus que jamais la réforme de l'organisation s'impose, comme urgence face aux tensions économique et seule perspective pour son salut existentiel. Pour l'Union Européenne, on en connait les directions principales. Avant tout, une mise à jour des disciplines encadrant la concurrence entre modèles économiques différents : sur les subventions industrielles, les transferts forcés de technologie. Une refondation de la légitimité du mécanisme de règlement des différends, visant à surmonter le blocage de son organe d'appel par les Etats-Unis. Une restauration de l'efficacité des procédures ordinaires de traitement amiable des obstacles commerciaux: transparence des interventions publiques (notifications de subventions et de normes réglementaires), recherche de solutions négociées. Enfin, une prise de responsabilité des pays en développement qui soit désormais commensurable à leurs capacités économiques: la négociation pour réformer les subventions contribuant à la surpêche en représentera à court-terme le premier test.

Les discussions ont été engagées sur ces quatre questions mais demeurent encore très lentes comme en témoignent les débats du conseil général de l'organisation. Pour l'instant, l'horizon parait bien vide, quand des progrès rapides seraient indispensables pour préserver la crédibilité de l'OMC face à l'aggravation des tensions commerciales. Le sommet du G20 d'Osaka offrira, fin juin, une opportunité de rencontre et d'éventuel armistice entre les Présidents Chinois et Américain. Il offrira aussi l'occasion de mesurer le niveau de soutien politique apporté par ses membres à la dynamique de réforme de l'institution.

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

17 mai 2019 : Subventions à la pêche - réunion des chefs de délégation

Les principaux sujets de la négociation concernant les subventions à la pêche ont été abordés.

 Concernant la définition des engagements et la gestion d'éventuels différends, la plupart des délégations rappellent que l'OMC n'est pas une organisation de gestion des pêches et que son rôle doit se limiter aux subventions.

- La Chine a indiqué travailler à une proposition s'inspirant de l'accord agricole : création de différentes catégories d'aides (boites) : certaines seraient interdites (boite rouge : par exemple aides à la pêche INN), d'autres seraient plafonnées (boite orange) alors qu'une dernière catégorie serait autorisée sans limite (boite verte : aides favorables à l'environnement). Les délégations restent toutefois partagées sur cette question du plafonnement (risque de concentration sur certaines aides néfastes, plafonds inéquitables de l'accord agricole)
- Concernant le traitement spécial et différencié, les Etats-Unis soulignent qu'il ne doit pas aboutir à exonérer d'obligations des pays représentant 80% de la pêche. De nombreux PED rappellent que le TSD fait partie du mandat de Buenos Aires. Ils le demandent pour la pêche artisanale et la pêche à petite échelle et les aides à l'augmentation des capacités.

- Au sujet de la transparence, il a été rappelé la nécessité de respecter les obligations existantes (notification des subventions 2018 avant juin 2019) alors que différents pays en développement s'inquiètent d'un alourdissement excessif de la charge que cela implique.
- Concernant la portée de l'accord, la plupart des délégations s'accorde pour la limiter aux aides concernant la pêche en mer (exclusion de l'aquaculture et de la pêche continentale). La demande de l'Inde et de la Russie de prendre en compte les aides non spécifiques, notamment les aides aux carburants (y compris défiscalisation) suscite par contre l'opposition de plusieurs délégations (dont l'Union Européenne).

En conclusion le président a appelé les membres à intensifier leurs travaux. Il souhaiterait obtenir pour juillet un texte consolidé présentant un nombre resserré d'options. Leur discussion sera l'objet des négociations de la seconde partie de l'année.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0

7 mai 2019 : Conseil Général de l'OMC

Une réunion du conseil général dans la continuité de celle de février, ayant principalement permis d'apporter des nuances et précisions aux positions en présence sur les sujets de l'organe d'appel et du statut des pays en développement y compris la question du traitement spécial et différencié.

Sur les enjeux de l'organe d'appel. L'ambassadeur Walker rapportait l'état des discussions sur les principaux points faisant griefs aux yeux des Etats-Unis peu différentes des précédentes. Les principaux auteurs de propositions nouvelles depuis février en présentaient le contenu (Brésil, Japon, Taiwan, Thaïlande), appelant à engager urgemment la recherche de solutions opérationnelles pour résoudre l'impasse actuelle. Il proposait de poursuivre ses travaux jusqu'au Conseil général de juillet prochain. Les commentaires des autres membres faisaient ressortir une demande de la part des plus grands que les Etats-Unis entrent enfin dans une logique de discussion, par la formulation de commentaires et contre-propositions précises. Plusieurs appelaient aussi l'ambassadeur Walker à identifier les « zones d'atterrissage » (propositions de compromis) au mois de juillet. Certains réaffirmaient enfin leur attachement à la préservation des éléments essentiels de l'architecture du système (appel, indépendance). Les Etats-Unis rappelaient leurs griefs connus, et récusaient l'idée qu'ils n'étaient pas engagés dans la discussion. Ils réitéraient qu'il ne pouvait, à leurs yeux, servir à rien de négocier des changements de règles, tant que l'on n'aurait su comprendre (i) pourquoi l'organe d'appel avait pu dériver et. (ii) pourquoi les membres de l'OMC avaient été aussi réticents à corriger cette dérive.

Sur le développement, la discussion reprenait sur la base des propositions américaine (différenciation des PED par le statut) et norvégienne (différenciation des PED par les engagements). Les réactions révélaient les lignes de sensibilité suivantes. Pour le groupe des PMA, le souci de trouver des solutions particulières adaptées à la situation de ceux d'entre eux qui sortiraient du statut et accéderaient à celui indifférencié de PED. Pour certains grands émergents, un rejet pur et simple de la légitimité de cette nouvelle discussion, tant sur la procédure (elle devrait avoir lieu au comité du développement en session spéciale et non au conseil général,) que sur le fond (elle devrait répondre strictement aux termes de l'article 44 du mandat de Doha sur le Traitement Spécial et Différencié -TSD). Certains recourraient à nouveau au concept de «TSD inversé » pour dénoncer le traitement selon eux privilégié des subventions agricoles des pays développés. Le groupe ACP rejetait également l'approche américaine. La Norvège présentait ensuite sa proposition médiane. Celle-ci recevait un accueil de courtoisie pour son caractère constructif. Les commentaires au fond signalaient un éventail de nuances. Au-delà des principes généraux sur la centralité du développement et la nécessité de modalités de TSD adaptées à chacun que voulait-on réellement? S'agissait-il de promouvoir une approche d'examen « cas par cas » des droits à ouvrir au titre du traitement spécial et différencié, d'un « TSD sur une base volontaire », d'une approche de type menu d'option, telle que dans l'accord sur la facilitation des échanges, ou s'agissait-il encore d'autre chose. Plusieurs membres, dont le groupe africain, rappelaient que l'enjeu était à leur yeux demeurait celui de l'article 44 de la déclaration de Doha, à savoir « opérationnaliser et préciser » les dispositions du TSD. Les autres interventions reprenaient peu ou prou les lignes précédemment décrites. Enfin les Etats-Unis indiquaient que s'ils étaient en accord avec la

vision de la Norvège sur les objectifs du TSD (permettre une participation pleine aux règles du système multilatéral), ils ne voyaient pas en quoi sa proposition pouvait y contribuer.

Contact: jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

3 mai 2019 : Réunion informelle des chefs de délégation de l'OMC (comité des négociations commerciales)

Le thème de la réforme de l'OMC révélait un périmètre de mieux en mieux identifié, mais des lignes de clivage encore profondes. Le DG Azevêdo décelait un «élan derrière l'idée de réforme» et appelait au pragmatisme dans sa conception. Celle-ci faisait toutefois apparaitre des priorités encore divergentes entre les membres. Sur le déblocage de l'organe d'appel on constatait une quasi-unanimité, incluant de manière notable tous les groupes de pays en développement y inclus ceux qui utilisent peu le mécanisme, pour déplorer « l'absence d'engagement » des Etats-Unis dans la discussion facilitée par l'ambassadeur Walker. Sur la mise à jour des règles, l'UE et le Japon rappelaient leur priorité pour une discussion sur les conditions de marché en matière de subventions industrielles et de propriété intellectuelle. De nombreux pays et groupes de pays en développement, estimaient qu'aucune négociation ne serait envisageable sans un « équilibre » c'est à dire une profonde réforme des subventions agricoles. Sur le fonctionnement des organes réguliers de l'organisation, chacun convergeait pour reconnaître le caractère crucial de la mise en œuvre des obligations de transparence (notifications de subventions notamment), mais le clivage réapparaissait aussitôt sur la méthode de renforcement des disciplines, les PED rejetant pratiquement tous l'idée de sanctions financières.

Sur le front des négociations commerciales on ne constatait que des progrès très limités. La négociation sur les subventions à la pêche n'avait encore enregistré aucun mouvement de fond vers un rapprochement des positions. L'agriculture restait au centre des préoccupations d'une majorité, sans que l'on pût y détecter le moindre progrès substantiel, malgré l'activisme affiché par le président du groupe de négociation et la pétition de principe réitérée par de nombreux émergents «qu'il ne saurait y avoir de résultat à Noursoultan (12ème conférence ministérielle en 2020) sans progrès sur l'agriculture » et en particulier les soutiens internes. Une majorité de membres se réjouissait par contre de la dynamique positive constatée sur les initiatives conjointes post Buenos-Aires. En particulier pour le commerce électronique (multiplication récente des propositions - 11 à ce jour) où plusieurs membres saluaient notamment l'entrée en négociation récente du Bénin (deuxième africain après le Nigéria). Mais plusieurs PED récusaient la légitimité de cette initiative et rappelaient le caractère primordial du programme de travail multilatéral engagé depuis 1998. Les Etats-Unis se concentraient sur deux prochaines échéances concrètes de notifications exigées des membres, qu'ils affectaient de considérer comme « test de vérité » pour la crédibilité de l'organisation dans l'accomplissement de ses fonctions de base. La première était la notification des subventions à la pêche d'ici le 30 juin. Rappelant qu'en 2018 50% des membres avaient omis de remplir leurs obligations, Le seconde était celle de la notification attendue des pays en développement d'ici le 22 août, au titre de l'accord sur la facilitation des échanges, pour indiquer celles des disciplines (annexe III de l'accord) qu'ils se sentaient en mesure d'assumer.

Contact: jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

30 avril 2019 et 1^{er} mai 2019 : Réunion du comité agriculture en session spéciale

Soutiens internes : la plupart des membres s'accorde pour une réduction des soutiens distorsifs. Plusieurs pays en développement ont rappelé leurs demandes d'une suppression de la mesure globale de soutien des pays développés et leur volonté de préserver les aides de la boite développement. Les membres du groupe de Cairns ont indiqué que selon eux la réduction des soutiens distorsifs concerne l'ensemble des aides de l'article 6 (donc boite orange mais également boite développement et boite bleue). L'Union Européenne a rappelé que le caractère multifonctionnel de l'agriculture (sécurité alimentaire, activité en milieu rural) justifiait le soutien à l'agriculture mais que ce dernier ne doit pas être distorsif (boite orange). A souligner, une intervention dans le même sens de la Chine qui a rappelé l'importance de la sécurité alimentaire et les revenus en milieu rural.

Accès au marché: plusieurs pays en développement refusent toute concession sur ce sujet sans réduction du soutien interne qui permet selon eux une concurrence déloyale alors que les pays du groupe de Cairns soulignent l'importance de ce sujet. L'Union Européenne lie cette question avec l'accès au marché non agricole (NAMA services).

Concurrence à l'exportation : la plupart des membres indique qu'après la suppression des aides à l'exportation, il est maintenant nécessaire de poursuivre les travaux sur les autres sujets : crédits à l'exportation, entreprises commerciales d'Etat et aide alimentaire.

Restrictions à l'exportation: une divergence apparaît clairement entre les pays du G10 (Japon, Suisse, Taipeh chinois, Israël...) qui demandent une utilisation modérée et davantage de transparence et des pays tels que l'Inde ou l'Afrique du Sud. Certains invoquent des raisons de sécurité alimentaire lors de catastrophes naturelles. Elle considère un renforcement de la transparence comme une volonté de contrôle et une surcharge supplémentaire.

Coton : les membres du C4 rappellent l'importance de cette culture pour certains PMA et la nécessité de réduire les distorsions. Ils annoncent l'organisation de la journée mondiale du coton à l'OMC le 7 octobre 2019.

Programmes de stockage public pour sécurité alimentaire : de nombreux pays en développement (Indonésie, Inde, Chine, Egypte, PMA, Pakistan) soulignent l'importance de ces programmes. A noter l'absence d'intervention sur ce point des pays du groupe de Cairns ou de l'Union Européenne qui avaient lors de COASS précédents souligné la nécessité de contrôler et limiter le soutien des prix de marché que pouvaient apporter ces programmes.

Concernant la poursuite des travaux, le président propose 3 nouvelles réunions du comité d'ici fin juillet et la poursuite des groupes de travail. Il envisage trois types de résultats possibles pour la CM12 : un résultat limité à la question de la transparence, un résultat partiel limité à quelques sujets (coton, quelques éléments sur le soutien interne, éventuellement l'accès au marché) ou un accord plus global sur l'ensemble des sujets agricoles. Il constate toutefois que si le soutien interne et le stockage public sont souvent cités comme des sujets prioritaires, progresser sur l'accès au marché reste difficile.

La plupart des délégations s'exprime en faveur du processus proposé avec certaines réserves (problème de surcharge des petites délégations, fréquences des réunions, divergence sur l'appréciation de possibilité de résultat, certaines délégations se limitent à répéter des positions, nécessité de travaux techniques avant d'entamer des négociations...). Le président demande aux délégations de fournir/adapter leurs propositions en vue d'approfondir les travaux. Il espère pour fin juillet identifier différentes options pour la négociation à mener fin 2019.

Contact: christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

Initiatives post Buenos Aires

16 mai 2019 : Facilitation de l'investissement

La 3ème réunion avait pour objectif de poursuivre la discussion afin d'établir les possibles éléments d'un cadre pour la facilitation de l'investissement sur les éléments suivants : i/ renforcer la coopération internationale, partage d'informations et échanges de bonnes pratiques et ii/ la dimension développement (défis rencontrés par les PMA ; traitement spécial et différencié & assistance technique et renforcement de capacité).

Le Pérou, pour l'Alliance du Pacifique, a présenté une initiative menée avec la Banque mondiale pour améliorer le climat d'investissement et la Suisse a présenté son expérience de guichet unique à destination des entreprises.

8 membres (y compris le coordonnateur) ont présenté des exemples de textes. L'UE n'a pas transmis de proposition. Elle a toutefois indiqué que le développement était le cœur de la facilitation de l'investissement. L'accord sur la facilitation des échanges est clairement une source d'inspiration majeure.

Outre les auteurs de propositions de texte peu de prise de parole de la part des pays en développement ou de PMA. On note un certain consensus sur le TSD (dans les discussions) mais des questions se posent sur la période de transition. L'implication de la Chine ne se dément pas sur ce thème. La prochaine réunion aura lieu le 25 juin.

Contact: cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

13 au 15 mai 2019 : Commerce électronique

La première réunion substantielle a eu lieu du 13 au 15 mai, avec la participation de nombreux membres. En amont de la réunion et comme suggéré par la présidente (l'ambassadrice d'Australie), membres (Canada, Chine, Corée, Brésil, UE, Etats-Unis, Japon, NZ, Taipei chinois, Hong Kong, Singapour, Ukraine) avaient transmis des propositions de texte ou document de réflexions: 14 papiers étaient donc sur la table. La décision du Bénin de se joindre à l'initiative a été saluée. De facon générale, les membres ont réaffirmé leur attachement à l'objectif de parvenir à un accord commercial significatif avec la participation du plus grand nombre possible. Tout résultat devrait créer des règles du jeu équitables et un environnement qui favorise la prévisibilité et la confiance dans le commerce électronique.

Pour les États-Unis, la principale priorité était un accord avec force exécutoire qui inclurait les mêmes obligations pour tous. Pour l'UE, l'option la plus réaliste était un résultat qui pourrait être rattaché aux listes existantes d'engagement des membres, cette flexibilité permettant d'atteindre un résultat ambitieux. La Chine a souligné la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement afin qu'ils puissent saisir les opportunités offertes par le commerce électronique.

Les discussions substantielles se sont tenues lors de 4 « focus groups » : groupe A : faciliter les transmissions électroniques (facilitateur : Australie), groupe B : non-discrimination, responsabilité et accès, (facilitateur : Mexique), groupe C : Protection du consommateur, (facilitateur : Singapour), groupe D : Transparence, (facilitateur : Japon). Certaines convergences de vues ont pu être observées par sujets (signatures et contrats électroniques, protection des consommateurs...). Sans surprise, des divergences attendues sur d'autres thèmes (responsabilité des plateformes et non-discrimination pour les produits digitaux) se sont exprimées.

La prochaine réunion se tiendra du 18 au 20 juin. Elle portera sur la facilitation du commerce numérique et la logistique, la circulation de l'information, la protection des renseignements personnels et de la vie privée, la cyber sécurité et les télécommunications.

Contact: cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

2 mai 2019 : Réglementation intérieure

Réunion d'étape en vue de la déclaration ministérielle proposée par l'UE et l'Australie qui a été émise le 23 mai à l'OCDE. La Russie y a présenté sa proposition alternative sur le champ d'application (article 28). L'Arabie Saoudite est de nouveau intervenue contre la mention du genre. Quelques questions ont été posées sur les exemples de listes d'engagements présentés lors de la réunion du 10 avril par l'UE et l'Australie. Enfin, le secrétariat a fait une présentation sur les liens/le fonctionnement entre les obligations et les engagements des listes de concessions.

A cette occasion, 52 membres ont confirmé leur soutien (dont Chine, Brésil, Japon, Turquie, Canada, Argentine) au projet de déclaration. Elle reconnait les progrès accomplis et la volonté des membres de poursuivre le travail. Les engagements seront traduits dans les listes d'engagements des membres de l'OMC. Elle devrait donner un élan politique pour la suite des discussions en vue d'une conclusion lors de la CM12 à Noursoultan.

(voir ci-dessous la déclaration conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services)

https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=R:/WT/L/1059.pdf

Contact: cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

28 mai 2019 : Réunion ordinaire de l'Organe de règlement des différends

Cette réunion a permis à l'Union européenne de demander pour la 1ère fois l'établissement d'un groupe spécial à l'encontre des Etats-Unis au sujet des droits antidumping et compensateurs imposés depuis le 1er août 2018 par l'administration américaine sur les importations d'olives noires espagnoles (droits antidumping allant de 16 à 25 % et droits compensateurs de 7 à 27 %), qui représentaient 70 millions d'euros en 2017 (DS577). Selon l'Union européenne, les mesures américaines sont en effet incompatibles avec les règles de l'OMC, car les États-Unis ciblent des mesures de soutien à l'agriculture qui ne sont pas spécifiques aux oléiculteurs (ie les paiements découplés). L'Union européenne reproche également aux Etats-Unis de présumer, sans aucune analyse concrète, que les avantages de ce soutien se répercuteront automatiquement sur les transformateurs et les exportateurs d'olives mûres, et ce au détriment des opérateurs américains. Les Etats-Unis s'étant opposés à cette demande, celle-ci devrait être de nouveau présentée par l'Union européenne lors de la prochaine réunion de l'Organe de règlement des différends prévue le 24 juin 2019.

Dans l'affaire opposant les Emirats arabes unis au Qatar au sujet des mesures prises par ce dernier et visant à interdire d'importer, de stocker, de distribuer, de commercialiser ou de vendre des marchandises, des médicaments et d'autres produits originaires des Emirats arabes unis (DS576), le Qatar a fait valoir que les mesures en cause n'existaient plus. Malgré cette déclaration et l'intervention de la Turquie invitant les Membres à résoudre leur différends à l'amiable et à faire preuve de retenue dans leur recours au règlement des différends, les Emirats arabes unis ont maintenu leur demande d'établissement d'un groupe spécial formulée pour la seconde fois. En conséquence, un groupe spécial a été établi.

Par ailleurs, le Japon est longuement intervenu pour critiquer de nouveau le rapport rendu par l'Organe d'appel le 12 avril dernier dans l'affaire relative aux mesures de restrictions à l'importation de certains produits alimentaires prises par la Corée à la suite de l'accident de la centrale de Fukushima (DS495), et ce alors même que ce rapport a été adopté lors de la précédente réunion de l'Organe de règlement de différends. Le Japon reproche très vivement à l'Organe d'appel de ne pas avoir résolu le différend porté devant lui, se contentant d'invalider les conclusions du groupe spécial sans se prononcer sur la conformité des mesures en cause avec l'accord SPS.

L'Organe de règlement des différends a adopté le rapport du groupe spécial dans l'affaire ayant opposé les Etats-Unis à la Chine à propos des contingents tarifaires visant certains produits agricoles dont le blé, le riz à grain court et à grain moyen, le riz à grain long et le maïs, la Chine ayant renoncé à faire appel (DS517).

Les Etats-Unis se sont opposés une nouvelle fois à la proposition présentée par le Mexique au nom de 75 Membres pour lancer le processus de sélection pour les quatre postes vacants au sein de l'Organe d'appel. Ils ont fait valoir que leurs préoccupations présentées depuis plus de quinze ans vis-à-vis de la pratique de l'Organe d'appel – en particulier « l'overreach » dans le domaine des subventions et des droits antidumping qui restreint leur capacité à intervenir pour protéger les opérateurs et travailleurs américains, le non-respect du délai de 90 jours et la règle 15 en vertu de laquelle des membres dont le mandat a expiré peuvent continuer à travailler sur les appels dont ils ont été préalablement chargés, étaient restées sans réponse. A la suite du Mexique, 20 autres membres dont l'Union européenne et la Chine sont également intervenus pour exprimer leurs préoccupations au sujet de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de sélection des membres de l'Organe d'appel depuis juin 2017.

Enfin, certains membres parmi lesquels l'Union européenne, le Canada et la Corée ont de nouveau déploré la non-mise en œuvre des recommandations adoptées par l'ORD dans le cadre des différends les ayant opposés aux Etats-Unis.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

21 mai 2019 : Comité commerce et développement – Session sur l'Aide pour le commerce

En vue du **7**ème **Examen global de l'aide pour le commerce de juillet prochain**, le Secrétariat fait un **point sur les préparatifs**. 84 séances vont être organisées durant ces 3 jours, dont 5 plénières à haut niveau de représentation. Par la suite, **plusieurs organisations** telles que le STDF (le Fonds d'assistance technique pour l'application des normes et le développement auquel contribue la France) ou le Cadre intégré renforcé (aide aux PMA) ont fait une **présentation de leurs travaux actuels** et des évènements organisés. Plusieurs PMA ont d'ailleurs souligné l'importance de l'aide qui leur est apporté et ont adressé de chaleureux remerciements.

Contact: lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

15 et 16 mai 2019 : Comité des règles d'origine

Le premier comité des règles d'origine de l'année 2019 s'est déroulé en deux temps. En réunion informelle, la Suisse a présenté sa **proposition pour améliorer la transparence des règles d'origine non préférentielles** (pour rappel, ce sont les règles qui s'appliquent en l'absence de préférence commerciales, donc sur la base du principe de la nation la plus favorisée). Cette proposition a pour objectif d'harmoniser la notification des règles d'origine non préférentielles avec l'introduction d'un modèle de notification. Certains PED n'ont pas été réceptifs face à cette proposition, comme par exemple l'Inde qui y voit un chevauchement avec l'accord sur la facilitation des échanges.

En réunion formelle ensuite, les Membres ont pu entendre un exposé sur le **système REX** (système des exportateurs enregistrés) utilisés par l'UE, la Norvège et la Suisse. Actuellement 27 bénéficiaires appliquent ce système. Le Secrétariat a également fait un bilan de l'utilisation des arrangements commerciaux préférentiels par les PMA. La conclusion est qu'il y a une sous-utilisation importante de ces règles préférentielles, et le Secrétariat recherche la raison de cette constatation.

Contact: lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

15 mai 2019 : Réunion du comité commerce et environnement

Première réunion présidée par Jean-Marie Paugam, délégué permanent de la France.

La **Colombie** y a présenté la politique qu'elle met en œuvre pour assurer la durabilité de sa production d'huile de palme. Le développement de cette production qui est réalisé dans des zones de cultures et de pâturages ne s'effectue donc pas aux dépends des forêts tropicales. Un accord « zéro déforestation » a été signé par le gouvernement et plusieurs entreprises de production d'huile de palme. Un projet visant à la conservation de la biodiversité dans la filière huile de palme a été mis en œuvre de 2012 à 2018. La Malaisie a par ailleurs rappelé son engagement à maintenir sur la moitié de son territoire un couvert de forêts tropicales. Elle exigera en 2020 une certification de tous ses producteurs. L'Union Européenne a approuvé ces engagements des exportateurs d'huile de palme en faveur d'une production durable. Elle a reconnu l'importance de cette filière en termes d'emploi et revenu mais a souligné l'importance de la préservation des forêts tropicales et de la biodiversité. La Suisse a rappelé l'existence dans l'accord de libreéchange entre l'Indonésie et l'AELE de droits préférentiels pour l'huile de palme respectant certains critères de durabilité (environnemental et social).

L'Europe et le Canada ont également présenté les efforts pour soutenir la lutte contre le changement climatique dans le cadre de l'accord économique et commercial global UE Canada (CETA) et notamment développer les synergies positives entre cet accord de libre-échange et l'accord de Paris.

Le secrétariat a présenté une mise à jour de sa base de données sur les mesures environnementales notifiées par les membres à l'OMC.

La Nouvelle Zélande a renouvelé son appel aux membres à entamer des négociations sur la réduction des aides aux énergies fossiles dans le cadre de l'OMC. Elle y a présenté les principaux résultats d'un forum qu'elle avait organisé sur les questions de données et méthodologie pour mesurer ces subventions.

Enfin, l'organisation internationale de normalisation, la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et d'autres membres observateurs ont également présentés leurs récents travaux.

Contact: christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

1er mai 2019 : Comité des pratiques antidumping

La réunion ordinaire a fait un point sur plusieurs cas antidumping. Dans une intervention plus générale, la présidente a fait part de son inquiétude quant au manque apparent de respect de notifications au sein du comité.

L'UE a été visée par la Russie pour le cas urée et nitrate d'ammonium (UAN). En effet, la Commission a récemment imposé des droits

antidumping provisoires à la Russie, aux US et à Trinidad et Tobago, membres producteurs d'UAN. La Russie conteste ainsi la méthodologie de l'ajustement des prix et la non utilisation de la règle du droit moindre. Et souhaite que l'UE annule ses droits. Sous un autre point, la Russie a de nouveau attaqué l'UE en affirmant que ses modifications apportées au règlement antidumping ne respectent pas les accords de l'OMC. La Chine a soutenu la Russie en rappelant qu'une approche non discriminatoire est obligatoire pour tous les Membres.

Enfin, la Corée a amené devant le comité la **question de l'interprétation** de ce que constitue une situation de marché. Elle souhaite que des principes directeurs soient érigés. Cependant plusieurs membres tels dont l'Australie, l'UE et l'Argentine refusent que ce sujet soit débattu au sein du comité au vue de la sensibilité du sujet, qui fait à l'heure actuelle l'objet de contentieux.

Puis pendant 2 jours se sont déroulés des groupes de travail à un niveau très technique. Le premier était sur l'anti contournement et le second sur la mise en œuvre.

Contact: lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

30 avril 2019 : Comité des subventions et mesures compensatoires

Le Comité des subventions et mesures compensatoires (SMC) a été marqué par des attaques régulières dirigées à l'encontre de la Chine sur les questions de surcapacité et de transparence. Ce dernier sujet prend d'ailleurs de plus en plus d'ampleur dans les discussions au sein des comités et les Membres sont fortement attachés à accroitre la transparence. Plus précisément, les Etats-Unis sont revenus sur les notifications de subventions faites par la Chine. Les USA ont reproché à la Chine de ne pas avoir répondu à des questions, et que leur première notification en termes de subventions a été faite 16 ans après leur entrée à l'OMC. Les US ont demandé à la Chine de mettre en place un système pour présenter des notifications complètes.

Une présentation du rapport publié par l'OCDE « Mesurer les distorsions sur les marchés internationaux – la chaine de valeur de l'aluminium » a été faite par les Etats-Unis, le Japon et l'UE. Ils ont insisté sur le fait que les règles commerciales sur les subventions doivent être revues et notamment la notion d'entreprise publique qui a une réelle influence sur le commerce et les capacités actuelles.

La question de la transparence a également été abordée et plusieurs Membres dont UE, USA, Japon, Canada ont demandé aux autres Membres de respecter impérativement leurs obligations de notification. A ce titre, un point particulier a été fait sur la décision ministérielle relative aux subventions à la pêche et du 13 décembre 2017. Le paragraphe 2 précise que les Membres s'engagent à mettre en œuvre les obligations existantes en matière de notification. Plusieurs Membres ont donc rappelé la date du 30 juin pour notifier les subventions aux pêcheries.

La Chine a demandé aux membres de reconnaitre tous les efforts qu'elle fait pour respecter l'Accord SMC, et ils ne doivent pas être sous-estimés. Elle rappelle que le problème de surcapacité est un problème mondial, et ne peut pas ainsi être réglé à ce niveau.

Contact: <u>lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr</u>

-0-0-0-

29 avril 2019 : Comité des sauvegardes

Une nouvelle fois, en propos liminaires, **4 Membres** (Japon, Corée, Australie, Taiwan) ont fait part de leurs **préoccupations systémiques** quant à **l'augmentation accrue des mesures de sauvegardes**. Pourtant, **ces** mesures devraient être considérées comme des mesures d'urgence qui doivent répondre à des situations particulières.

Le comité est revenu sur le sujet des **notifications concernant les recommandations d'une mesure**. En effet, février dernier, en réunion informelle, les Membres avaient pu étudier une proposition du Secrétariat sur la **double notification** (c'est-à-dire qu'un membre notifie une proposition de mesure de sauvegarde, puis il refait une deuxième notification pour indiquer l'instauration définitive de la mesure en question). Lors de cette réunion, le président a rappelé les avis divergents des Membres mais pour autant ces derniers doivent rester constructifs en identifiant les bonnes pratiques. Aucune solution n'a pour le moment pas été trouvée.

L'examen de notification des mesures de sauvegardes de l'UE sur certains produits en acier a également fait l'objet de discussions. Par une communication en date de février 2019, l'UE a notifié à l'OMC le règlement d'exécution qui institue des mesures de sauvegardes définitives sur les importations d'acier. Ces mesures prennent ainsi la forme de

contingents tarifaire sur 26 catégories de produits en acier et sont instaurées pour une durée de 3 ans. Des consultations sont en cours avec plusieurs Membres. Certains d'entre eux ont exprimé leurs vives inquiétudes et considèrent que ces mesures ne sont pas en accord avec les règles de l'OMC puisque les conditions pour mettre en place ces mesures ne sont pas présentes. Cette surutilisation des mesures de sauvegarde ne résout pas le problème actuel de surcapacité.

Contact: lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

VIE DE L'ORGANISATION

23 mai 2019 : Participation du Directeur général de l'OMC à la réunion ministérielle de l'OCDE

Prenant la parole lors d'une réunion ministérielle informelle organisée le 23 mai par le gouvernement australien en marge des réunions de l'OCDE à Paris, le Directeur général, Roberto Azevêdo, a exhorté les Ministres à remédier aux problèmes systémiques et, en parallèle, à faire progresser les négociations. Il a averti que, pour parvenir à un résultat satisfaisant d'ici à l'échéance convenue de la fin de l'année, il faudrait accélérer les progrès actuels sur les subventions à la pêche. Alors qu'il était à Paris, le Directeur général a participé à diverses autres réunions, y compris la présentation de la déclaration conjointe sur la réglementation intérieure d'un groupe de Membres de l'OMC et une réunion des pays du Groupe d'Ottawa sur la réforme de l'OMC.

(Source OMC)

http://www.oecd.org/fr/rcm/

21 au 23 mai 2019 : Visite à Paris du Directeur général de l'OMC

En parallèle à la réunion ministérielle de l'OCDE, le Directeur général de l'OMC a effectué une importante visite bilatérale en France. A cette occasion il a été auditionné par la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale, présidée par Mme de Sarnez, a pu s'entretenir avec les entreprises françaises membres du MEDEF et d'ICC, le Secrétaire Général d'ICC John Denton et le Président du MEDEF, M. Roux de Bézieux, ainsi qu'avec les ministres français de l'économie et des finances, M. Bruno Le Maire, et des affaires étrangères et européennes, M. Jean-Yves Le Drian.



Roberto Azevêdo (Directeur général de l'OMC) et, Marielle de Sarnez (Présidente de la Commission des Affaires étrangères à l'Assemblée Nationale).

http://videos.assemblee-

nationale.fr/video.7671989 5ce4177a2448d.commission-des-affaires-etrangeres--m-roberto-azevedo-directeur-general-de-l-omc-21-mai-2019



Au centr:, John Denton (Secrétaire général ICC-Monde); Roberto Azevêdo (Directeur général de l'OMC); Bernard Spitz (Président de la Commission Europe et Internationale du MEDEF). https://www.wto.org/french/news_f/spra_f/spra263_f.htm

-0-0-0-

10 mai 2019 : Discours du Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, lors d'une session extraordinaire du Conseil général de l'OMC

Le Secrétaire général de l'ONU, M. Guterres, souligne qu'il est important de revitaliser la coopération commerciale multilatérale. Un système commercial fondé sur des règles, équitable et non discriminatoire est non seulement dans l'intérêt de tous les partenaires commerciaux, mais aussi essentiel pour préserver les intérêts des économies les plus pauvres et les plus vulnérables, a dit le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, aux Membres de l'OMC le 10 mai. S'exprimant lors d'une session extraordinaire du Conseil général de l'OMC, M. Guterres, aux côtés du Directeur général, M. Roberto Azevêdo, et de la Présidente du Conseil général, Mme Sunanta Kangvalkulkij, a dit que les Membres devaient œuvrer pour rétablir l'esprit de coopération internationale et "soutenir cette institution unique qui a préservé les relations commerciales internationales

(Source OMC)

https://www.youtube.com/watch?v=_4AAWqZM-uo

au cours des 70 dernières années".



De gauche à droite : Antonio Guterres (Secrétaire général de l'ONU) ; Ambassadeur Sunanta Kangvalkulkij (Présidente du Conseil général) ; Roberto Azevêdo (Directeur général de l'OMC).

AUTRES ACTIVITES DE LA FRANCE A L'OMC

27 et 28 mai 2019 : Visite à Genève des Sénateurs Jean Bizet et Jean-Paul Emorine

M. Jean Bizet, Sénateur de la Manche, Président de la Commission des affaires européennes du Sénat et M. Jean-Paul Emorine, Sénateur de la Saône-et-Loire, membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des Forces Armées accompagnés de Mme Catherine Forgeard, Conseillère à la Commission des affaires étrangères, de la

Défense et des Forces Armées, et de M. Philippe Bourassé, Conseiller à la Commission des affaires européennes ont effectué une mission à Genève afin d'évoquer l'actualité de l'OMC. Ils ont rencontré des personnalités du secrétariat de l'OMC et le président de Comité de négociation de l'agriculture. Ils ont également pu échanger avec des représentants des Etats membres et de la commission de l'UE.



De gauche à droite : Jean-Marie Paugam (Délégué permanent de la France auprès de l'OMC) ; Sénateur Jean-Paul Emorine (Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées) ; Roberto Azevêdo (Directeur général de l'OMC) ; Sénateur Bizet (Président de la Commission des Affaires Européennes du Sénat) ; Ambassadeur François Rivasseau (Représentant permanent de la France auprès de l'ONU à Genève et des autres organisations internationales en Suisse).

-0-0-0-

15 mai 2019 : Présentation du comité commerce et environnement

M. Jean-Marie PAUGAM, Délégué permanent de la France auprès de l'Organisation mondiale du commerce préside cette année le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC. Voir la vidéo de présentation ci-dessous.

https://twitter.com/OMC_fr/status/1128947142851268608

-0-0-0-

15 et 16 mai 2019 : Visite à Genève de M. Jonathan Gindt, chef du bureau Multicom 2 (règles internationales du commerce et de l'investissement) de la Direction générale du Trésor

M. Gindt a pu assister au 1^{er} Comité du Commerce et de l'environnement de l'OMC ainsi qu'à l'atelier sur le commerce et changement climatique. Il a eu l'opportunité d'échanger avec des représentants de la Délégation de l'Union européenne, des missions permanentes de la Nouvelle-Zélande, de la Suisse, de la Suède, des Pays-Bas et des Philippines ainsi que des interlocuteurs de l'OMC, de l'OIT et du CEPII sur les sujets touchant au développement durable.

-0-0-0-

16 mai 2019 : Atelier France-Canada-ICC sur le commerce et le changement climatique à l'OMC

Les représentations permanentes de la France et du Canada et la Chambre de Commerce Internationale ont co-organisé un atelier sur les synergies et interactions entre négociations commerciales et lutte contre

le changement climatique. Cet atelier a permis d'aborder différentes dimensions du sujet. Après un panorama des dispositifs de tarification du carbone dans le monde, a été présentée une analyse économique des différents outils possibles pour concilier développement commercial et lutte contre le changement climatique. La compatibilité de ces mesures avec le cadre juridique de l'OMC a été également exposée. Enfin un représentant du secteur privé a rappelé les attentes de ce dernier en matière de lutte contre le changement climatique et concurrence internationale.

(voir ci-dessous le lien vers le compte-rendu complet)
https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/05/29/compte-rendu-de-latelier-commerce-et-changement-climatique-tarification-du-carbone-etcommerce-international-comment-developper-une-strategie-win-win-le-16mai-2019



Tribune, de gauche à droite: Nikolaus Schultze (ICC-monde); Gabrielle Marceau, (Conseiller principal à la division des affaires juridique à l'OMC); Lionel Fontagné (Paris School of Economics et CEPII); Ambassadeur Stephen de Boer (Mission permanente du Canada); Simon Henry (Directeur, développement du Marché du Carbone, International Emissions Trading Association).

-0-0-0-

6 mai 2019 : Table-ronde de haut niveau en marge de la conférence G7 des ministres de l'environnement sur le commerce international et le changement climatique à Metz

Le délégué permanent de la France auprès de l'OMC a participé à une table-ronde organisée par la Chambre de commerce internationale en marge du G7 environnement. Cet évènement a rassemblé des dirigeants d'entreprises, membres du gouvernement et experts du monde entier pour aborder la complexité des relations entre politiques commerciales et climatique en s'intéressant en particulier à l'instauration d'une plus grande cohésion entre ces politiques.



De gauche à droite : Jean-Marie Paugam (Délégué permanent de la France auprès de l'OMC) ; Antonin Vergez (Chef du Bureau de l'Économie des biens communs, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) ; Nicolaus Schultze (Global policy director ICC) ; Claire Tutenuit (Déléguée générale des Entreprises pour l'environnement) ; Philippe Delleur (Senior Vice-president Alstom) ; Gabrielle Marceau (Conseiller principal à la division des affaires juridique à l'OMC).

CALENDRIER DE L'OMC - JUIN 2019

- Groupe de travail sur les mécanismes de sauvegardes (SSM) en COASS
- 04 Réunion spéciale du COASS 11ème discussion spécifique sur les faits nouveaux liés au commerce, accès aux marchés, soutien interne et concurrence à l'exportation en rapport avec le coton
- 06 31ème série de consultation d'aide au développement en faveur du coton

Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce

Conseil des ADPIC

- Conseil des ADPIC
 Réunion informelle du fonctionnement du comité SPS
 Atelier sur les coproduits du coton
- 10 au 14 Cluster subventions à la pêche
- 12 et 14 Organe d'examen des politiques commerciales du Canada
- 16 Journée porte ouverte de l'OMC
- Comité du budget, des finances et de l'administration Initiative réglementation intérieure Groupe de travail du COASS
- 18 Réunion informelle du comité des accords commerciaux régionaux
- 18 et 19 Réunion informelle du comité des obstacles techniques au Commerce + session thématique STDF
- 18 au 20 Initiative commerce électronique 2ème réunion substantielle
- 20 et 21 Comité des obstacles techniques au commerce COASS Visite à Genève de M. Bertrand Dumont, DGA de la DG Trésor
- 21 Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances
- 24 Organe de règlement des différends
- 24 au 28 Cluster Services
- 25 et 26 Comité de l'agriculture
- 26 Comité des marchés publics
- 27 Conseil du commerce des services
- 27 et 28 Groupe de travail sur les MPME
 Symposium sur le rôle du commerce dans le système
 global agroalimentaire
- 28 Comité du commerce et du développement

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau - CP 235 - 1211 Genève 19

Courriel: geneve@dgtresor.gouv.fr

Web: https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81

Directeur de publications : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent Réalisation et diffusion : Sandra Dunon – Parution le 29/05/2019